

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2013

---

CONSOMMATION - (N° 1156)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 292

présenté par  
M. Tardy

-----

### ARTICLE 22 BIS

Supprimer l'alinéa 11.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'est pas nécessaire de prévoir un comité de suivi, étant donné que l'article 22 *sexies* prévoit déjà un rapport d'évaluation sur la mise en place du registre national des crédits aux particuliers et son impact.